

## Dons aux victimes des séismes en Turquie et Syrie : comment ne pas se faire avoir

Si vous souhaitez faire un don aux populations turques et/ou syriennes victimes du violent séisme qui a fait des milliers de morts depuis lundi, voici quelques règles simples pour éviter les arnaques.



Photo Sipa/UPI/Newscom

[Alors que le bilan ne cesse de s'alourdir en Turquie et en Syrie](#) après le violent séisme de lundi, l'aide internationale se met en place et des associations s'activent pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles ont lancé des appels aux dons en France pour aider ces populations. Mais gare aux arnaques! «L'émotion que ces situations d'urgence suscitent est propice au lancement de faux appels aux dons notamment via des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée», met en garde l'organisme [Don en confiance](#), qui propose quelques conseils, afin de s'assurer que vous réalisez votre don en toute sécurité.

### Bien se renseigner sur l'association à laquelle vous faites un don

Cela tombe sous le sens, mais la première chose à faire est de bien se renseigner sur l'association à laquelle vous vous apprêtez à faire un don (Son projet général, ses missions, ses valeurs, ses dirigeants...). Il peut aussi être utile de vérifier si la structure a été récemment contrôlée par une institution publique ([Cour](#) des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), etc.) et si elle est suffisamment transparente (rapport annuel accessible, informations sur les dons qu'elle reçoit, etc.)

### Ne pas hésiter à contacter l'association

### Méfiance sur les plateformes de financement participatif



Pensez à vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées. «Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix», conseille Don en confiance.

Si vous souhaitez lancer une cagnotte en ligne, quelques règles sont également à respecter :

Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour vous assurer qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien, que l'outil de collecte est bien adapté, et de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.

Prenez connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions générales d'utilisation).

Lors du lancement de la collecte, informez les personnes de ce pourquoi vous les sollicitez et leur communiquez le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.

Enfin, lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, veillez à informer les donateurs sur le montant total collecté.